

(iv) D'autres facteurs d'ordre social, y compris les us et coutumes en matière d'alimentation, la distribution de la population entre l'agriculture et l'industrie, les mouvements démographiques, le régime foncier, les coopératives de consommation et de production, et d'une façon générale l'organisation rurale; les écoles rurales et les autres institutions rurales; les routes rurales, les moyens de communications ruraux, et l'électrification des campagnes; l'habitation, l'hygiène et le confort dans les campagnes.

(v) Les mesures publiques de réglementation et d'assistance. Dans les Etats modernes, l'autorité publique légifère si abondamment pour fixer les standards et arrêter les usages, et elle apporte une aide si diverse dans les domaines mentionnés dans chacun des sous-paragraphes qui précèdent que les investigations à faire dans ces domaines par l'Organisation sont trop vastes pour en renfermer l'énumération dans aucune liste. Ces investigations devront porter, notamment, sur les méthodes spéciales d'établissement de programme d'action, sur les lois visant à faire disparaître les déficiences, sur les mesures tendant à améliorer le régime alimentaire des groupes qui sont vulnérables, sur les moyens réglementaires de contrôler les maladies et les épidémies parmi les animaux et les plantes, sur le classement et la standardisation des produits en vue du marché et du point de vue de leur qualité nutritive, sur les subventions en faveur de la production et de la consommation, sur les questions de politique commerciale, sur les mesures à prendre pour accroître la consommation au moyen d'une distribution à des conditions avantageuses des stocks accumulés.

2. DIFFUSION DES CONNAISSANCES

32. Le besoin de faire infiniment mieux connaître qu'ils ne le sont les faits utiles se rapportant à l'alimentation, à la consommation et à la production des comestibles, est si pressant et si indispensable au progrès, que l'on devra s'attacher à la diffusion des connaissances tout autant qu'à la poursuite de travaux de recherche. L'Organisation devra recourir à différents moyens à cet effet selon les exigences de l'heure. La réalisation d'un programme de publication s'imposera dès le début. Une autre initiative importante consistera à favoriser l'éducation dans les domaines où l'organisation doit accomplir son œuvre. (Art. I.)

a. Publications

33. On aura probablement besoin d'une grande variété de publications, des unes pour l'usage officiel ou professionnel, des autres pour répondre aux besoins de groupes particuliers de producteurs et de consommateurs de même que du grand public. Il faut tendre à un haut degré de perfection dans tous les cas. Il faut éviter de faire double emploi quand le travail est convenablement fait par d'autres et explorer à fond les possibilités d'entreprises coopératives; l'Organisation pourra, de cette manière, faire beaucoup pour amener la coordination mondiale des efforts, par exemple, dans la préparation et la publication d'analyses scientifiques. (Art. XII.)

34. On ne peut prévoir exactement, à l'heure actuelle, quelles publications l'Organisation jugera bon de faire paraître. Parmi ces publications pourront figurer un bulletin périodique basé sur les rapports présentés par les nations membres, une revue mondiale périodique de l'état de l'alimentation, de la consommation et de la production suivie d'une analyse des facteurs déterminants avec mention spéciale des faits intimement liés entre eux et de la politique des différents pays; un recueil ou une revue périodique des décisions, d'ordre législatif ou administratif portant sur les comestibles, l'agriculture, la sylviculture et les pêcheries; des sommaires, des revues et une bibliographie des productions scientifiques; des bulletins réguliers traitant des récoltes, de la production, du